

## Violence conjugale par ex conjoint

## Par Pichoune14, le 01/02/2019 à 11:40

Bonjour,

J'ai subi des violences conjugales par mon ex-conjoint. J'ai fait un dépôt de plainte contre Monsieur, j'ai été examinée par un médecin des urgences où il m'a déclaré 8 jours d'ITT. Monsieur a été convoqué par le vice procureur de la République où j'ai demandé 5.000 € d'indemnisation pour préjudice moral et physique. Monsieur a refusé. On est donc convoqué tous les deux au tribunal correctionnel.

Je voudrais savoir comment cela va se dérouler, si le tribunal va accepter ma demande, sinon à quelle hauteur vais-je être indemnisée

Merci beaucoup pour vos réponses.

## Par amajuris, le 01/02/2019 à 14:37

bonjour,

il est impossible de connaître la réponse du tribunal à votre demande. si vous avez un avocat qui connait le tribunal, il pourrait vous renseigner. en principe les tribunaux réduisent toujours le montant des indemnités demandées. salutations

Par Tisuisse, le 01/02/2019 à 16:17

Bonjour,

Demandez aussi le divorce.

En effet, vous parlez de "conjoint" or les conjoints sont les couples mariés et eux seuls. Si vous n'étiez pas mariée, Monsieur n'a jamais été votre conjoint mais votre compagnon, votre concubin. Autant le savoir pour éviter de se faire ramasser par certains juges;